

Numéro	CRCAC/ 2022-11-29/04
Date d'affichage	16/05/2023
Date de mise en ligne	16/05/2023



**Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

-

**Délibération du 29 novembre 2022 portant approbation de la répartition de l'enveloppe
budgétaire allouée à la recherche pour l'année 2023**

La COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5 et L712-6-1 ;
Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (dite loi LPR) ;
Vu le décret n°2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignements supérieur et de recherche ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 19 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
Vu la délibération CA/2022-10-20/03 du conseil d'administration du 20 octobre 2022 portant approbation de l'enveloppe budgétaire allouée à la recherche pour l'année 2023 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la répartition de l'enveloppe budgétaire de 3 758 288 euros allouée à la recherche pour l'année 2023 ainsi :

- 2 509 063 euros pour les enveloppes hors DIREVAL
 - 1 769 063 euros pour les unités de recherche
 - 640 000 euros pour les écoles doctorales
 - 100 000 euros pour les Publications de la Sorbonne
- 500 000 euros pour les enveloppes reventilées par la DIREVAL :
 - 280 000 euros pour le Bonus Qualité Recherche (BQR)
 - 220 000 euros pour la Politique scientifique
- 440 000 euros pour les enveloppes gérées par la DIREVAL
 - 170 000 euros pour le collège des écoles doctorales
 - 130 000 euros pour la recherche hors appels d'offres (service recherche, cotisations réseaux, vacations)
 - 80 000 euros pour le parcours doctoral
 - 10 000 euros pour les soutenances de thèse en cotutelle
 - 50 000 euros pour le soutien à la recherche (CDD chargé de communication recherche)

- 217 600 pour la dotation Jeunes Chercheurs
- 91 625 euros de complément à répartir ultérieurement.

Délibération CRCAC/2022-11-29/04	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	22
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	19
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	3

Paris, le 15 mars 2023

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.